

# Énoncé d'achat local et responsable



# Mot d'introduction de la maireesse, Mme Valérie Plante



Je suis très heureuse de vous présenter la nouvelle Politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Montréal. Cet outil s'inspire des meilleures pratiques en matière d'acquisition de biens et de services, ainsi que d'exécution de travaux.

En intégrant les principes du développement durable et de la transition écologique, notre Politique témoigne de l'importance que nous accordons à l'innovation et à l'économie circulaire, aux fournisseurs de biens et de services de la diversité, à la mobilité durable et à l'électrification des transports.

En privilégiant l'intégration de critères environnementaux, sociaux et économiques aux processus d'achat, et en tenant compte des impacts des produits et des services tout au long de leur cycle de vie, la Politique d'approvisionnement responsable permettra d'assurer une utilisation des fonds publics cohérente avec nos orientations en matière de développement économique et de développement durable.

En cette période de relance verte et inclusive de Montréal, il est essentiel de privilégier les entreprises d'ici. Je suis très heureuse que le processus d'approvisionnement de la Ville mette davantage l'accent sur la production et les achats locaux comme leviers de relance économique.

La Ville de Montréal priorisera désormais des entreprises représentatives de la diversité des modèles économiques, qui incluent notamment les entreprises d'économie sociale. La reconnaissance des efforts déployés par les entreprises en matière de responsabilité sociétale, d'impacts environnementaux, de santé et de sécurité au travail et d'équité en emploi sera également au cœur des processus d'approvisionnement de la métropole.

La nouvelle Politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Montréal constitue un geste fort pour faire de la métropole une ville plus résiliente, responsable et équitable. C'est pour le mieux-être de l'ensemble de nos concitoyennes et de nos concitoyens que nous la déployons.

**Mme Valérie Plante**  
Mairesse de Montréal

# Vision

Montréal a obtenu, en 2017, le statut de métropole et cette reconnaissance la hisse au rang d'acteur-clé de l'économie québécoise. Pour jouer ce rôle, la Ville a annoncé une série de plans, programmes et politiques qui lui permettront non seulement d'accélérer la relance à la suite de la crise sanitaire, mais aussi de développer, en faisant preuve d'innovation, une économie locale, circulaire, sociale, sobre en carbone et inclusive de la diversité des modèles et acteurs économiques sur son territoire.

La Ville est également un important donneur d'ordre avec des achats de plus de 3 G\$ par année. À ce titre, elle joue un rôle stratégique sur les marchés et nous croyons que nos achats peuvent constituer un levier puissant de cette économie durable, performante, innovante et résiliente.

Pour cela, notre Politique d'approvisionnement responsable a été bonifiée, des ressources sont affectées et des mesures sont mises en œuvre graduellement.

À cet effet, le présent énoncé met en lumière la vision de la Ville de Montréal pour l'achat local. Il précise les mécanismes qui permettront aux petites et moyennes entreprises, qui composent 99 % de l'ensemble des entreprises de Montréal, d'avoir accès aux marchés publics montréalais tout en prenant les virages vers l'économie circulaire et sobre en carbone. Le tout, sans perdre de vue les initiatives innovantes et, notamment, celles des entreprises de la diversité, des technologies propres, de l'économie sociale et circulaire qui font progresser notre statut de métropole verte, juste et inclusive au sein de laquelle toutes et tous peuvent atteindre leur plein potentiel.

## Notre vision de l'achat local repose sur les prémisses suivantes :

- 1 L'achat local est un levier de relance, de croissance et de durabilité de notre économie. En soutenant les entreprises, la production et les intrants locaux, il contribue à l'emploi, aux retombées économiques et à la résilience montréalaise.
- 2 L'achat local contribue à réduire l'empreinte carbone des approvisionnements. En renforçant la proximité entre l'acheteur et le fournisseur, l'achat local réduit les impacts liés au transport. Il réduit également ceux liés aux autres étapes du cycle de vie qui requièrent la consommation d'énergie puisque l'économie montréalaise fonctionne à l'hydro-électricité, source d'énergie renouvelable, locale et abordable dont l'empreinte carbone est minimale.
- 3 L'achat local réduit les risques environnementaux et sociaux propres aux approvisionnements. Les normes environnementales et du travail qui prévalent sur nos territoires sont robustes et une société civile est présente pour assurer leur évolution et suivre leur application. Il est réaliste d'assurer un devoir de vigilance afin que ces normes soient respectées et qu'elles évoluent continuellement.
- 4 L'achat local est un levier pour susciter l'intérêt des entrepreneurs et des créateurs montréalais à l'égard de la commande municipale. L'achat local crée un contexte favorable pour l'accès à nos marchés des PME, des entrepreneurs de l'économie sociale et des fournisseurs innovants, émergents et de la diversité.
- 5 Conjugué à des critères d'achat responsable, l'achat local incite les entreprises à développer une offre sobre en carbone, circulaire et innovante. Pour demeurer compétitives, les entreprises ont intérêt à prendre les virages que requiert la transition vers l'économie circulaire et sobre en carbone sur laquelle est basée notre vision d'avenir pour Montréal. Certaines l'ont déjà fait et leurs efforts doivent être reconnus lorsqu'elles souhaitent accéder à nos marchés.

Sur la base de cette vision, l'énoncé d'achat local précise la portée des achats qui sont visés par l'achat local, les critères qui s'appliqueront aux pratiques et décisions d'achat, les mécanismes, les outils et les ressources qui seront affectés à son implantation ainsi que les modalités de suivi des impacts socioéconomiques qui en découlent.

---

# Portée

La mise en place d'orientations favorisant l'achat local au Québec est tributaire des lois et des accords commerciaux divers qui encadrent le processus d'octroi des contrats publics. Ces lois et accords prévoient les cas pour lesquels certains contrats doivent être octroyés par des appels d'offres publics. Dans ce contexte, la Ville de Montréal met en place des mesures qui favorisent l'achat de biens et de services auprès d'entreprises locales pour les contrats qui ne requièrent pas une adjudication par voie d'appel d'offres public, selon les règles applicables<sup>1</sup>.

Ces mesures s'appliquent à toute personne qui, au Service de l'approvisionnement et au sein des unités d'affaires (arrondissements et services centraux de la Ville), est impliquée dans toute démarche d'acquisition en biens, services généraux et techniques, services professionnels et exécution des travaux.

<sup>1</sup> [mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/plainte\\_gestion\\_contractuelle/gestion\\_contractuelle/regime\\_general\\_adjudication.pdf](http://mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/plainte_gestion_contractuelle/gestion_contractuelle/regime_general_adjudication.pdf)



# Critères

L'achat local est un des aspects de notre stratégie d'approvisionnement responsable. Par conséquent, des critères économiques, sociaux et environnementaux seront identifiés, validés ou testés auprès de nos équipes internes et parties prenantes, puis appliqués aux processus d'approvisionnement. Leur teneur évoluera continuellement, sur la base de la maturité des marchés, des avancées de la science, des orientations de la Ville de Montréal et des aspects légaux applicables.

Des directives et procédures applicables en regard aux critères seront mises à la disposition du personnel interne et la page Fournisseurs de notre site web informera des avancées des travaux et des initiatives ainsi que de toute autre information pertinente, le cas échéant.

**Les types de critères énumérés ci-après, pourront être utilisés de façon ciblée et en fonction des catégories de produits, emballages, services et travaux visés :**

## Critères économiques

La localisation des entreprises; la part des produits et services acquis, conçue, produite, assemblée localement; la détention du capital action par des personnes résidentes du Québec et du Canada; les certifications ou reconnaissances en la matière ou d'autres aspects semblables.

## Critères sociaux

Les obligations relatives aux normes du travail, de la santé et sécurité au travail, des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi que de l'équité en emploi; l'appartenance au modèle d'affaires de l'économie sociale; la détention du capital action par des personnes de la diversité (femmes, Premières Nations, personnes immigrantes ou racisées, personnes avec limitations fonctionnelles, personnes de la communauté LGBTQ2+); les certifications ou reconnaissances en la matière ou d'autres aspects semblables.

## Critères environnementaux

La performance ou les attributs des produits, services, travaux et emballage, en matière de réduction de la matière résiduelle et de circularité, tels que la réutilisation, la durabilité, la réparabilité, la recyclabilité; les émissions de carbone, telles que la consommation énergétique, la carboneutralité du transport, les émissions de carbone des matériaux; les impacts sur l'environnement, la santé humaine, les écosystèmes et la biodiversité; les certifications ou reconnaissances en la matière ou d'autres aspects semblables.

Des critères ou autres pratiques d'acquisition permettant de valoriser l'innovation seront également identifiés à moyen terme, sur la base du résultat des appels à l'innovation présentés dans le présent énoncé.

## Pondération

La pondération des critères pour les contrats qui ne requièrent pas une adjudication par voie d'appel d'offres public sera ajustée sur une base régulière en fonction de l'évolution des marchés et des règles applicables.

# Implantation

C'est en assurant une implantation diligente de notre Politique d'approvisionnement responsable que nous comptons faire preuve d'exemplarité en matière d'approvisionnement responsable et d'achat local, tel que précisé ci-après.

## Gouvernance

- **Politique** : la Ville de Montréal a formalisé en une seule politique ses orientations en matière d'approvisionnement et de durabilité. La Politique d'approvisionnement responsable assure ainsi, dans une approche de réduction à la source et d'amélioration continue, la contribution des approvisionnements aux politiques et aux orientations de la Ville relatives à l'innovation, la résilience, la carboneutralité, la transition écologique, la gestion des matières résiduelles, l'économie circulaire ainsi qu'au développement social, à la diversité, à l'économie sociale et à l'achat local.
- **Directive** : les orientations de gestion, les outils et les méthodes d'opérationnalisation de l'approvisionnement responsable sont clarifiés à l'intérieur d'une directive spécifique sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement, logistique et acquisition, qui précise le fonctionnement et le processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement, les rôles et responsabilités ainsi que la documentation à tenir pour assurer le suivi et la reddition de compte.
- **Ressources affectées** : trois ressources du Service de l'approvisionnement sont affectées à temps plein à l'approvisionnement responsable. Un Comité approvisionnement responsable (CAR), coordonné par le Service de l'approvisionnement, mobilise les gestionnaires des services et bureaux porteurs des orientations liées à l'achat responsable. Ces ressources assurent la mise en place de stratégies d'approvisionnement et d'initiatives favorisant des solutions innovantes et durables, selon le meilleur rapport qualité-prix, et ce, dans le respect des pouvoirs et obligations de la Ville. Par ailleurs, le CAR mobilise les ressources qui participent à quatre comités techniques (achat social, réduction des émissions de GES, circularité, innovation) chargés de contribuer à l'opérationnalisation des politiques, directives et plans établis.
- **Plan d'action quinquennal en approvisionnement responsable** : un plan est en développement, lequel précise les priorités transversales d'intervention qui sont issues des politiques et orientations de la Ville, de même que les objectifs, les cibles et les indicateurs qui assurent le suivi et la reddition de compte relatifs à la Politique d'approvisionnement responsable.
- **Responsabilités** : le Comité approvisionnement responsable, coordonné par le Service de l'approvisionnement, avec l'appui du Service du développement économique, assure la conception et l'implantation du présent énoncé et des activités d'approvisionnement liées. Les avancées et les impacts sont rapportés à la Direction générale de la Ville de Montréal.

## Pratiques et outils mis en place

- **Repérage sur les marchés** : des outils facilitant le repérage de l'offre sur les marchés, notamment dans le cas de l'offre des entreprises d'économie sociale (EÉS), sont mis à disposition du personnel chargé de réaliser les achats en deçà des seuils d'appel d'offres public afin d'assurer le repérage des entreprises par catégories de biens et services. Ces outils seront renforcés et adaptés à d'autres objectifs d'achat, tels que ceux auprès des entreprises de la diversité.
- **Fichier des fournisseurs** : le fichier des fournisseurs de la Ville de Montréal est la porte d'entrée pour l'inscription des fournisseurs et informe toutes les personnes réalisant des achats à la Ville de Montréal des critères d'approvisionnement responsable propres à l'entreprise.
- **Grilles de critères** : les critères présentés dans le présent énoncé sont l'objet d'une grille d'achat qui permet de quantifier et comparer l'offre des entreprises approchées pour les achats en deçà des seuils d'appel d'offres publics.
- **Appels à l'innovation** : l'expertise, l'innovation et la flexibilité d'exécution des entreprises émergentes de l'économie sociale, des technologies propres et de l'économie circulaire seront valorisées, sans limiter leur capacité future de soumissionner à l'intérieur d'espaces neutres d'échange et de collaboration qui permettront d'aborder les processus d'approvisionnement avec innovation afin de les bonifier, le cas échéant; de concevoir des critères et devis de performance ou d'innovation qui seront peu à peu intégrés aux processus et outils d'approvisionnement et de définir les modalités d'adoption de nouveaux produits, solutions et technologies sobres en carbone.

## Mobilisation

- **Consultation des entreprises** : obtenir la rétroaction d'un échantillon du bassin des entreprises montréalaises et québécoises au sujet de nos outils et pratiques d'achat local et responsable est un élément clé de notre démarche. Nous approchons et collaborons ainsi avec des entreprises, des réseaux et des associations afin d'assurer une meilleure adéquation entre nos besoins d'acquisition et les solutions proposées par les entreprises. La grille d'achat local sera ainsi l'objet de tests pilotes auprès des participants à nos programmes de développement économique ainsi qu'auprès de fournisseurs et réseaux.
- **Accompagnement et soutien aux équipes et unités d'affaires** : après consultation et validation auprès des entreprises, un test pilote d'utilisation de la grille d'achat local sera réalisé en vue d'assurer la faisabilité d'utilisation des grilles. À la suite de ces tests, les grilles seront bonifiées et implantées.
- Tous les nouveaux employés affectés à des fonctions liées à l'approvisionnement suivront une formation introductive à l'approvisionnement responsable. Selon le plan de communication établi, des capsules de formation par thématiques prioritaires seront rendues accessibles sur l'intranet.
- Sur demande, le Service de l'approvisionnement offrira une expertise fonctionnelle en matière d'approvisionnement responsable aux unités d'affaires. Les bons coups, pratiques et leçons apprises seront partagés au sein de nos réseaux.

## Progression

- **Situation de départ et suivi des avancées et impacts** : dans le cadre des tests pilotes, des données seront recueillies pour identifier l'impact socio-économique de l'achat local. Le tout permettra de rendre compte du profil des fournisseurs avec lesquels la Ville fait affaires, de suivre l'évolution des marchés pour chacun des critères et de documenter l'impact économique de l'achat local sur notre territoire.
- **Amélioration continue** : les outils et pratiques mis en place évolueront de façon continue sur la base de nos leçons apprises, de l'évolution de la science, des analyses d'impact et de la maturité des marchés.

---

# En savoir plus

## Références

Plans, stratégies et politiques disponibles sur :

**[montreal.ca](https://montreal.ca)**

Pour s'inscrire au fichier des fournisseurs de la Ville de Montréal ou pour compléter vos données relatives aux critères mentionnés dans le présent énoncé en tant que fournisseur inscrit au fichier des fournisseurs :

**[montreal.ca/fournisseurs](https://montreal.ca/fournisseurs)**

Pour en savoir plus sur les orientations et politiques :

**[montreal.ca/unites/affaires-montreal](https://montreal.ca/unites/affaires-montreal)**

